

« J'AI PEUR DE ME PLAINDRE. »

Il est illégal d'exercer des représailles contre une personne déposant une plainte de harcèlement illégal, qui dépose une plainte auprès de la Commission, ou qui aide à l'enquête sur une plainte de la Commission.

Si vous êtes un propriétaire ou gestionnaire, ne traitez pas quelqu'un qui s'est plaint de harcèlement de logement différemment des autres locataires.

Si vous êtes locataire, vous pouvez communiquer avec la Commission des droits de l'homme du Maine si vous avez subi des représailles pour avoir signalé le harcèlement à votre propriétaire ou gestionnaire ou parce que vous avez déposé une plainte auprès de la Commission.

**TOUT LE MONDE MERITE UNE
MAISON LIBEREE DE TOUTE PEUR !**

Pour déposer une plainte ou un formulaire ou avoir plus d'informations, veuillez contacter:

Maine Human Rights Commission
Mail: 51 State House Station, Augusta,
Maine 04333-0051
Street Address: 19 Union Street
Website: www.maine.gov/mhrc
Phone: (207) 624-6290
TTY: Maine Relay 711
Fax (207) 624-8729

Quand le harcèlement au logement est-il illégal?

La Loi sur les droits de l'homme du Maine rend illégale la discrimination dans les termes, conditions ou privilèges de la location de tout logement sur la base de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap physique ou mental, de la religion, l'ascendance, l'origine nationale ou le statut familial. 5 M.R.S.A. § 4582.

Le harcèlement fondé sur l'état de classe protégée de quelqu'un est une forme de discrimination au logement illégal lorsque les normes suivantes sont remplies:

1. Le harcèlement était importun.
2. Le harcèlement est à l'encontre de la classe protégée de la victime (par exemple, la race, le sexe, etc.).
3. (a) Le harcèlement était si grave ou répandu qu'il a créé un environnement hostile ou abusif dans le logement, ou

(b) Les conditions de logement ont été explicitement ou implicitement conditionnées sur l'engagement du locataire à accepter un comportement indésirable (par exemple, louer contre des faveurs sexuelles).

Quand le harceleur est un colocataire, un propriétaire ou un gestionnaire, il est généralement responsable car il ou elle savait ou aurait dû connaître le harcèlement et a omis de prendre des mesures immédiates et appropriées pour mettre fin au harcèlement.



Harcèlement illégal au logement



Un Guide pour Locataires and Propriétaires



□ □ □ □ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
**HARCÈLEMENT ILLÉGAL AU
LOGEMENT**

La Loi sur les droits de l'homme du Maine interdit le harcèlement au logement fondé sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle (qui comprend également l'identité de genre et l'expression de genre), la déficience physique ou mentale, la religion, l'ascendance, l'origine nationale, le statut familial (ayant un ou plus d'enfants mineurs) ou de la réception de l'aide publique.

Le harcèlement peut être verbal ou physique. Un seul acte violent d'intimidation, comme une agression physique, peut être illégal. Le harcèlement illégal peut également impliquer une série d'incidents qui peuvent inclure, par exemple, de l'intimidation, des propositions sexuelles, ou de vandalisme

■ ■ ■ **IMPORTANT** ■ ■ ■

Le harcèlement est jugé à la manière dont se sent la victime et en fonction de ce qui est offensant pour une personne ordinaire.

Même si de nombreux harceleurs trouvent que leur comportement est drôle, flatteur, ou inoffensif, leur conduite est illégale si elle interfère de manière injustifiée à l'utilisation et la jouissance du locataire de leur logement.

QUELQUES EXEMPLES

Le harcèlement racial ou ethnique peut inclure:

- Insultes ou blagues raciales;
- Insultes ou moqueries en raison de la race ou de l'ascendance d'une personne;
- Le vandalisme de la propriété de quelqu'un parce qu'il ou elle est amical avec les gens d'une autre race.

Le harcèlement sexuel peut inclure:

- Faire des avances sexuelles, demandes ou exigences qui sont importunes;
- Utiliser des insultes comme « salope »;
- Offrir de louer contre acte sexuel ou refuser de faire des réparations, si la personne n'accepte pas les demandes sexuelles.

Le harcèlement d'invalidité peut inclure:

- Imiter la déficience physique d'une personne;
- L'utilisation de noms péjoratifs comme « psycho » ou « paralysé »;
- Tourmenter l'animal d'une personne.

Le harcèlement de l'orientation sexuelle peut inclure:

- Utilisation des insultes comme « pédé » ou « gouine »;
- Laisser des messages de harcèlement sur la porte ou par téléphone;
- Lancer des objets ou attaquer physiquement quelqu'un en raison de son orientation sexuelle.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □ □ □
**JE SUIS UN LOCATAIRE. QUE PUIS-
JE FAIRE CONTRE LE HARCÈLEMENT
?**

Assurez-vous que le harceleur sait que vous voulez le conduire à arrêter. Si vous êtes agressé ou menacé, vous devez appeler immédiatement la police.

Si le propriétaire ou le gérant est en processus de plainte, assurez-vous de déposer une plainte afin qu'ils puissent remédier à la situation.

Vous pouvez également communiquer avec la Commission des droits de l'homme à tout moment pour discuter de déposer une plainte.

**JE SUIS UN PROPRIETAIRE OU
GESTIONNAIRE. QUE DOIS-JE
FAIRE AU SUJET D'UNE PLAINTE DE
HARCELEMENT ?**

Faites ce que vous pouvez pour stopper le harcèlement. Élaborez et diffusez des règles à votre personnel et aux locataires qui interdisent le harcèlement et prévoient une procédure de déclaration.

Prenez chaque plainte de harcèlement de locataires très au sérieux. Enquêtez sur chaque plainte sans délai. Prenez des mesures correctives rapides et efficaces si la plainte est avérée. Envisagez la gamme complète des options qui s'offrent à vous : avertissements, expulsions, et licenciement de l'employé harceleur.